



**POUR UNE
TRANSFORMATION
ÉCONOMIQUE
SOCIALE
ET ÉCOLOGIQUE**

septembre 2020

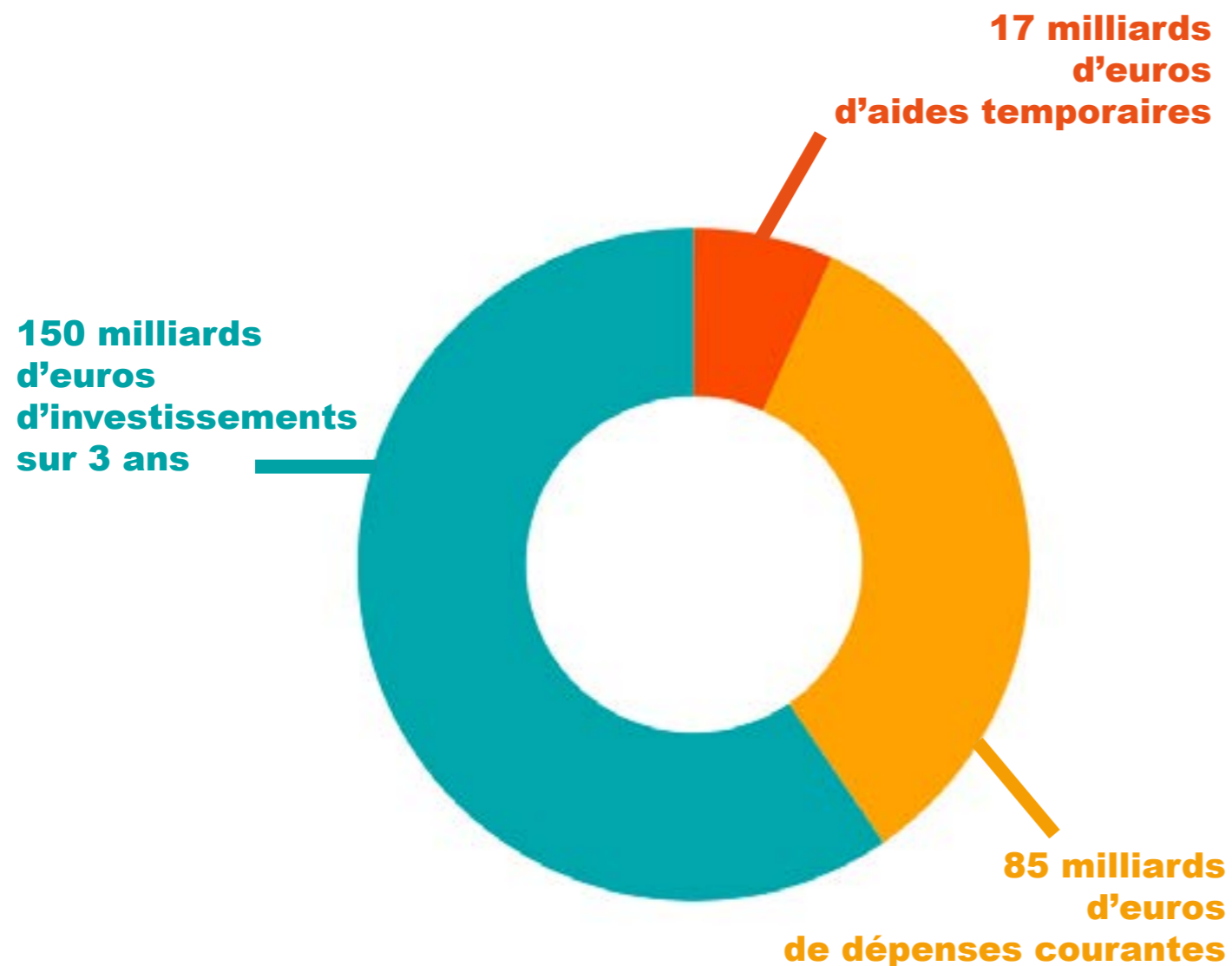


Propositions des parlementaires communistes

Propositions des parlementaires communistes
pour une transformation économique, sociale et écologique
- septembre 2020 -

NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS

MONTANT DE NOTRE PLAN : 252 Mds€



ÉCOLOGIE

Plan de rénovation énergétique des bâtiments pour 30 milliards d'euros et mise en place d'une prime climat

Plan d'investissement ferroviaire de 15 milliards d'euros

Renforcer les aides à la conversion agro-écologique de l'agriculture

Transformer la banque publique d'investissement en banque de la transition écologique et sociale française et des circuits courts

SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET TERRITOIRES

Baisse temporaire de la TVA dans les secteurs touchés

Instauration d'un fonds de transition industrielle et de relocalisation

Instauration d'un droit de veto des salariés en cas de plan social, d'atteinte à la souveraineté industrielle ou à l'environnement

Conditionner les aides publiques aux entreprises à des critères sociaux et environnementaux

Mise en place d'un grand plan d'investissement dans les collectivités territoriales en renforçant les clauses environnementales et de proximité développer le tissu économique local

JUSTICE FISCALE

Instauration d'un grand impôt progressif sur le patrimoine net

Instauration du prélèvement à la source pour l'impôt sur les sociétés

Renforcement de taxe sur les transactions financières

Mettre en oeuvre une politique volontariste de lutte contre l'évasion fiscale

SOLIDARITÉS

Investissement massif dans le système public de santé pour revaloriser les salaires des soignants, embaucher et rénover les locaux

Mise en place d'un programme de création d'emplois publics et aidés dans la santé, l'éducation, la culture

Elargir l'accès à l'Assurance chômage pour les personnes privées d'emploi

Instauration d'un revenu étudiant permettant l'autonomie pendant les études et ouverture du RSA aux jeunes précaires de 18 à 25 ans

Relance de la réduction du temps de travail avec la semaine de 32 h

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I. ARTICULER LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE AVEC LA JUSTICE SOCIALE

- Décarboner la production et les usages de l'énergie, assurer l'accès à l'énergie pour tous
- Logement: une grande politique au service de l'accessibilité du parc social et de la rénovation énergétique globale de l'habitat
- Mobilités : favoriser des transports propres et accessibles à tous
- Restaurer notre souveraineté agricole et alimentaire
- Redéployer les moyens pour la recherche publique et l'innovation
- Mettre en place des nouveaux canaux de financement de l'économie réelle
- Garantir la compatibilité de l'ensemble des projets de lois et lois de finances avec nos engagements climatiques

II. TRANSFORMER L'INTERVENTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET DES TERRITOIRES

- Une relance immédiate dans les secteurs les plus touchés
- Un Etat stratège pour la préservation, la relocalisation, et la reconversion des activités et des emplois
- Renforcer les pouvoirs d'intervention des salariés en matière de gestion et de production
- Conditionner les aides publiques au respect de critères sociaux, environnementaux et à l'exemplarité fiscale
- Soutenir les petites entreprises et les commerces de proximité
- Accompagner les collectivités territoriales dans la relance économique locale

III. PLACER LA JUSTICE FISCALE AU COEUR DE LA RECONSTRUCTION

- Réformer pour une imposition juste et progressive des revenus et du patrimoine
- Mettre fin à l'érosion fiscale et faire contribuer les entreprises à l'effort national

IV. CONSTRUIRE DE NOUVELLES SOLIDARITÉS EN RÉPONSE À L'URGENCE SANITAIRE ET SOCIALE

- Construire le système public de santé du XXI^e siècle
- Créer des emplois qualifiés et d'utilité sociale, revaloriser le travail des "premiers de corvée"
- Elargir la protection sociale, éradiquer la pauvreté
- Garantir un avenir à la jeunesse
- Soutenir les secteurs culturel et sportif
- Développer le tissu associatif pour préserver le lien social

V. COÛT ET FINANCEMENT DU PLAN

- Le chiffrage des mesures et les coûts pour les finances publiques
- Un financement pérenne pour les dépenses courantes
- Financer les investissements dans la transition écologique et sociale par l'endettement public

INTRODUCTION

Depuis la survenue de la crise sanitaire, notre quotidien a été bouleversé : notre manière de travailler, de se déplacer, de nouer des liens sociaux. Cette crise inédite, une des plus graves que le monde et notre pays aient connus depuis 1945, met autant à mal notre cohésion sociale que notre économie.

Si nous ne connaissons pas encore l'ampleur de cette crise comme ses effets définitifs en matière sanitaire, nous mesurons progressivement et concrètement les conséquences de ce tsunami économique et social sans précédent, qui dépasse le choc de 2008.

En 2020, notre pays va connaître une perte de richesses de 250 milliards d'euros en raison du gel de l'économie suite au confinement. L'Insee a comptabilisé 715 000 destructions d'emplois au cours du premier semestre 2020 et ce chiffre devrait encore augmenter dans les prochains mois. Certains secteurs économiques sont particulièrement impactés comme le tourisme, l'industrie, la culture, l'hôtellerie-restauration, et de nombreuses faillites d'entreprises sont à prévoir.

Surtout, cette crise se révèle comme un miroir grossissant des inégalités déjà présentes au sein de notre société, en matière de santé, de disparité de revenus ou d'accès à l'éducation. Elle intervient dans un pays fracturé et abîmé par les orientations politiques néolibérales mises en oeuvre par Emmanuel Macron et ses prédécesseurs : ordonnances Travail, suppression de l'ISF, crise des gilets jaunes, compression des dépenses hospitalières, réforme des retraites. Loin de réconcilier le pays avec lui-même, les réformes successives ont renforcé les inégalités de niveau de vie et accru la pauvreté, comme vient de le montrer l'Insee dans une note du 9 septembre 2020.

L'épreuve que nous traversons impose une réponse politique sans précédent et de grande ampleur. Elle invite à remettre en question nos modes de vies, nos modes de production et de consommation. Elle exige de penser de nouvelles orientations politiques qui répondent aux défis économiques et sociaux comme aux enjeux environnementaux.

Le Gouvernement choisit son camp, celui du capital

Le plan de relance du Gouvernement présenté le 3 septembre dernier, n'est pas la hauteur des enjeux du moment. A l'opposé de la "réinvention" promise par le Président de la République, il s'agit d'un plan de continuité sous calibré qui poursuit les obsessions néolibérales et la politique de l'offre engagées depuis le début du quinquennat. Ce faisant, le chef de l'Etat, en harmonie avec les instances exécutives européennes et sous couvert d'un discours de rupture,

réalise le tour de force de continuer à dérouler à la lettre l'agenda qu'il s'était fixé.

Partant d'un mauvais diagnostic et fidèle à son dogmatisme, le Gouvernement se concentre sur l'offre et le renforcement de la compétitivité des entreprises quand la situation économique exige de soutenir fortement la demande. Telle est cette logique qui prévaut avec la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, une mesure réclamée de longue date par le patronat.

Loin d'une planification organisée, ce plan du Gouvernement se résume à un saupoudrage d'aides publiques aux entreprises qui ne font l'objet d'aucune contrepartie en matière de maintien de l'emploi ou d'engagements écologiques. Ce plan fait le pari naïf du ruissellement en laissant penser que les subventions publiques au secteur privé entraîneront mécaniquement des créations d'emplois, chiffrées par le Gouvernement à 160 000 postes. Une ambition qui paraît ridicule au regard des 100 milliards d'euros affichés et des dégâts sociaux constatés.

Cette politique est illusoire car elle n'améliore ni l'activité économique, ni l'emploi, mais vise simplement à restaurer les marges des grandes entreprises, au détriment des finances publiques. L'évaluation du CICE vient nous le rappeler : seulement 100 000 emplois ont été créés en 2013 et 2017 malgré un investissement public de 90 milliards d'euros. L'Etat planificateur s'efface devant l'Etat spectateur qui ne prétend pas modifier les règles du jeu du système productif. Un Etat qui se met au service des intérêts du marché, empêchant ainsi toute transformation sociale et écologique de l'économie.

Inefficace d'un point de vue économique et écologique, nous pensons également que ce plan est injuste socialement et ne permet pas de répondre à la demande de protection de nos concitoyens. Les mesures de solidarité ne représentent que 0,8 % des 100 milliards d'euros engagés à l'heure où une fraction importante de la population risque de tomber dans le chômage et la pauvreté.

Avec ce plan de relance, le Gouvernement a définitivement choisi son camp, celui du capital.

L'urgence d'un plan de transformation économique, sociale et écologique

Comme l'écrivait justement Antonio Gramsci, "le vieux monde se meurt, le nouveau monde ne peut pas naître : pendant cet interrègne, on observe les phénomènes morbides les plus variés".

Au regard de la gravité du moment, nous parlementaires communistes, proposons un plan de transformation économique, sociale et écologique qui refuse de relancer le monde d'avant mais propose des solutions de court terme pour les "jours avec" ainsi que des mesures de moyen et long terme pour construire les "jours d'après".

Ce document fixe de nouvelles orientations ambitieuses qui visent à arti-

culer la transformation écologique avec la justice sociale, à réaffirmer le rôle interventionniste de l'Etat dans l'économie dans une logique de planification en lien avec l'échelon local, à placer la justice fiscale au coeur de la reconstruction, et à inventer de nouvelles solidarités pour répondre à l'urgence sanitaire et sociale. Avec ce plan, nous assumons une politique de soutien à la demande au profit des ménages conjuguant à une politique de l'offre stratégique où la puissance publique joue un rôle de premier rang. Ce faisant, nous affirmons un objectif d'extension de la sphère publique qui permet de répondre aux besoins humains et de garantir notre souveraineté.

Nous proposons un **plan de plus de 250 milliards d'euros** sur trois ans, soit près de 10 % du PIB, qui inclut un engagement nouveau de 85 milliards de dépenses courantes (renforcement du système de santé, déploiement des services publics, mesures de solidarité) auquel s'ajoute 17 milliards de mesures temporaires sectorielles, ainsi qu'une enveloppe annuelle de 50 milliards d'euros dédiée à l'investissement dans la transition écologique (transports, logement, agriculture...). Les dépenses courantes et les mesures de relance sont financées par l'affectation de recettes pérennes alors que les mesures d'investissement sont financées principalement par le recours à l'emprunt.

Seul un plan audacieux, guidé par la justice sociale et l'exigence écologique, permettra à notre pays de sortir et de se relever de cette crise. Telle est l'ambition que nous portons à travers ce document.



CONCILIER TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET JUSTICE SOCIALE

L'ampleur de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques n'ont pas fait perdre de vue aux Français l'importance des enjeux sociaux et environnementaux. En mettant en évidence le caractère dangereux du modèle économique actuel et les risques engendrés par la dégradation de l'environnement, l'épidémie de Covid 19 a au contraire exacerbé l'exigence d'une accélération de la transition écologique. De même, l'arrêt momentané des échanges commerciaux a montré l'urgence pour notre pays de recouvrer une souveraineté industrielle, agricole et alimentaire. La libéralisation du secteur agricole, menée à marche forcée depuis les années 1990, a en effet rendu la France dépendante des importations communautaires et extra-communautaires.

Le socle de propositions bâti par la Convention citoyenne pour le climat a ainsi confirmé les fortes attentes de nos concitoyens face à cette situation de plus en plus alarmante et à l'immobilisme du pouvoir en place.

Pour répondre à l'urgence écologique et climatique, la première exigence est de mettre fin à la privatisation ou à l'ouverture à la concurrence d'activités structurantes comme la production énergétique ou les transports. Il nous faut une politique d'investissements publics massifs dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements et des transports, la recherche et les filières d'avenir, l'accompagnement technique et financier de la transition industrielle et agricole, la formation des salariés et des indépendants. Le lancement de grands chantiers sous l'égide de la puissance publique dans ces différents secteurs participera également à une politique économique par le soutien à la demande et permettra de créer de nombreux emplois.

Ce réinvestissement de la puissance publique doit s'accompagner d'outils nouveaux pour impulser une autre logique de production et de gestion dans les entreprises. Il s'agit de s'appuyer sur les savoir-faire et la créativité des salariés avec des droits nouveaux permettant la recherche de solutions concrètes et véritablement écologiques dans l'ensemble du système productif et de distribution.

Décarboner la production et les usages de l'énergie, assurer l'accès à l'énergie pour tous

L'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, avec la baisse des émissions de GES de 50 à 65 % d'ici 2030, est un impératif pour espérer contenir l'emballage climatique et assurer des conditions de vie acceptables pour les générations futures. Accélérer la transition énergétique impose de respecter la trajectoire de baisse de la consommation finale d'énergie, de sécuriser les approvisionnements, de soutenir notre indépendance énergétique, d'accompagner l'électrification des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre et, conjointement, de garantir un droit d'accès universel effectif à l'énergie sur l'ensemble du territoire.

Elle impose également de prévoir un plan de reconversion des outils industriels de la filière pétrolière et de nous réappropriier et relocaliser les composants industriels majeurs détenus par des opérateurs privés dans les domaines de la maintenance nucléaire, de la fabrication des éoliennes et des turbines et de la gestion des réseaux.

Nos propositions :

1. Création d'un service public unifié et démocratisé de l'énergie permettant d'assurer l'appropriation publique et sociale et la démocratisation de l'ensemble des filières industrielles de production et de distribution de l'énergie.
2. Réduire les taxes sur l'électricité: suppression de la charge dite de "service public de l'électricité" (CSPE) et baisse de la TVA sur la fourniture en électricité.
3. Mise en oeuvre d'un plan de formation pour la requalification professionnelle des salariés du secteur nucléaire.
4. Développer la recherche dans la filière hydrogène et développer la filière biogaz.
5. Développer la recherche dans le nucléaire civil dans l'éventualité de préparer l'entrée en production de nouvelles centrales à partir de 2035 dans le cadre d'un mix électrique équilibré.
6. Définition d'un plan national d'aménagement du solaire photovoltaïque et de l'éolien terrestre et maritime avec des zonages et contraintes spécifiques.

Logement: une grande politique au service de l'accessibilité du parc social et de la rénovation énergétique globale de l'habitat

Nos propositions en matière de logement poursuivent une double ambition : l'accessibilité au parc social et la rénovation énergétique de l'habitat. Alors que les réformes récentes Gouvernement ont affaibli la politique publique de logement, un nombre croissant de nos concitoyens peinent de plus en plus à se loger dans des habitats accessibles.

Face à une déconnexion croissante entre l'offre de logement social et la demande, il importe de relancer une politique sociale du logement. C'est pourquoi, nous proposons de construire 200 000 logements sociaux par an sur trois ans.

Nos propositions :

7. Bâtir un plan ambitieux de rénovation énergétique globale de 700 000 logements par an jusqu'en 2040 et de rénovation des bâtiments publics de 30 mds € pour se conformer aux exigences de la Stratégie Nationale Bas Carbone.
8. Opérer une refonte des dispositifs d'aide à la rénovation pour favoriser les rénovations complètes et garantir un reste à charge zéro pour les foyers modestes (sous forme d'une prime pour le climat) avec un guichet unique de la rénovation énergétique accessible à tous et assurant le suivi des travaux et le contrôle de la performance énergétique par l'embauche d'agents de service public dédiés.
9. Décarboner la chaleur pour le chauffage des espaces et de l'eau chaude sanitaire en finançant (jusqu'au reste à charge 0 pour les foyers modestes) la généralisation des pompes à chaleur (PAC) ou de l'utilisation de la biomasse.
10. Lancer un plan de formation des salariés, indépendants et artisans du bâtiment (990 000 actifs) à la rénovation globale de l'habitat avec le soutien bancaire des TPE-PME concernées par les objectifs du plan de rénovation énergétique globale.
11. Augmenter le volume du parc social en lançant un programme ambitieux de construction de 200 000 logements sociaux par an sur 3 ans aux normes basse consommation et assurer en dix ans la rénovation énergétique de l'ensemble du parc social.
12. Porter à 30% la part de logement social dans les zones tendues (contre 20% actuellement) et autoriser le préfet à retirer la compétence du permis de construire aux maires qui ne respectent pas ce quota.
13. Renforcer les crédits alloués aux aides à la pierre pour porter l'enveloppe à 1 milliard d'euros.
14. Création d'une Agence Nationale foncière du logement pour réguler prix du foncier et faciliter la construction de logements sociaux sous l'impulsion de l'Etat.
15. Améliorer l'accessibilité des ménages au parc social en revalorisant les APL et en adaptant les loyers et les charges aux revenus des foyers modestes.
16. Développer la filière bois-construction et favoriser l'utilisation par la filière du bâtiment des matériaux bio-sourcés.
17. Interdire les expulsions locatives sans relogement.

Mobilités : favoriser des transports propres et accessibles à tous

Le secteur des transports est le premier contributeur au réchauffement climatique au niveau national alors que les besoins de mobilité continuent de croître. Ce secteur doit constituer une priorité de l'action politique en faveur de la transformation écologique et sociale, avec pour objectif d'accélérer le transfert des usages du véhicule individuel (83 % des distances parcourus) vers des modes doux (marche, cycle) et les transports en commun (réseaux urbains et SNCF) et d'assurer les conditions et les investissements indispensables au basculement du transport de marchandises de la route vers le transport ferroviaire et fluvial.

Nous proposons ainsi près de 27 milliards d'investissements sur 3 ans pour les transports. Pour garantir un accès aux transports collectifs en milieu urbain pour tous, nous continuons de porter et d'encourager leur gratuité, combat que nous menons depuis de nombreuses années.

Nos propositions :

18. Déterminer et assurer les investissements publics indispensables à la rénovation de l'ensemble du réseau ferroviaire existant et au déploiement des petites lignes de train et de nuit, tout en favorisant des politiques tarifaires attractives pour les usagers au sein d'un pôle public du transport ferroviaire assuré par la SNCF.

19. Développer un plan ambitieux pour le fret ferroviaire en relançant notamment l'offre dite de "wagons isolés" et en instaurant un moratoire sur la fermeture des triages.

20. Mettre en oeuvre un plan de baisse des volumes transportés et des distances parcourues par le secteur des transports routiers en réglementant le transport marchandise et en renforçant les obligations de report modal.

21. Baisser le taux de TVA à 5,5% sur les transports publics.

22. Encourager la gratuité des transports collectifs en milieu urbain et accroître l'offre de transport en soutenant les politiques d'investissement dans l'infrastructure et le matériel roulant des autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

23. Favoriser fiscalement l'acquisition des véhicules légers peu émetteurs et la relocalisation de la production de véhicules légers à coût accessible.

24. Supprimer progressivement les exonérations fiscales dont bénéficient le transport aérien et le transport poids lourds en fléchant les recettes vers l'Agence de financement des infrastructures de France (Afipt) et les AOM.

25. Déployer un plan vélo ambitieux doté de 2 milliards d'euros axé sur le déploiement des infrastructures cyclables.

26. Soutenir le développement d'une filière de transport maritime vélique.

27. Renforcer, par un plan ferry, le transport Transmanche et les liaisons maritimes Méditerranée très durement affectés par la crise sanitaire et le Brexit avec un large programme de soutien aux investissements dans la motorisation propre des navires.

Restaurer notre souveraineté agricole et alimentaire

Garantir aux 500 millions d'Européens une alimentation accessible et de qualité implique de redonner en urgence les outils et les leviers d'intervention publique permettant d'assurer notre pleine souveraineté dans le domaine agricole et de la pêche. Notre feuille de route doit porter sur la réduction de nos dépendances et le renforcement du nombre d'actifs agricoles et dans la pêche artisanale. Elle implique de revenir sur la politique de libre-échange ; de mettre en place de nouveaux outils publics d'intervention et de protection communautaires pour réguler les marchés et les volumes et sécuriser l'activité face aux risques ; d'assurer des moyens budgétaires à la hauteur pour accélérer la transition écologique de l'ensemble de l'agriculture européenne, favoriser les circuits courts et l'installation d'actifs en agriculture.

Nos propositions :

28. Convoquer une "Conférence européenne pour la reconstruction d'une Politique agricole et alimentaire commune" (PAAC) afin de réduire les dépendances et de garantir les moyens pour assurer la transition écologique de l'agriculture européenne.

29. Renoncer aux accords de libre-échange ou, à défaut, instaurer une exception agricole, sur le modèle de l'exception culturelle.

30. Augmenter de 2 milliards d'euros les aides publiques en faveur de la conversion agro-écologique de l'agriculture française et des circuits courts.

31. Flécher dans le budget de la PAC un plan spécifique « protéines et légumineuses » pour assurer l'indépendance de l'UE en protéines végétales à destination de l'alimentation animale.

32. Déterminer des prix minimum d'achat couvrant les coûts de production et assurant la rémunération des agriculteurs à travers la mise en place d'une Conférence nationale sur les prix et permettre un encadrement temporaire des prix alimentaires.

33. Instaurer une caisse publique d'assurance et de gestion des risques en agriculture couvrant de façon universelle toutes les productions et tous les agriculteurs face aux risques climatiques, sanitaires et environnementaux.

34. Renforcer le rôle de l'ONF dans la gestion collective durable de la forêt française pour la préserver des conséquences du réchauffement climatique.

35. Instaurer des prix minimum d'entrée sur le marché français des produits alimentaires afin de réduire la distorsion de concurrence avec les pays qui pratiquent le dumping social et environnemental.

36. Protéger le foncier agricole pour favoriser les installations des agriculteurs et accroître le contrôle des investissements étrangers agricoles

37. N'autoriser sur le marché français que des produits provenant d'une pêche raisonnée et durable.

38. Renforcer le secteur de la pêche artisanale : grand plan de formation pour les marins avec un guichet unique comportant un fonds de garantie pour les jeunes pêcheurs qui s'engagent dans un projet de renouvellement de navire et le lancement d'une grande campagne de promotion des métiers de la pêche auprès des jeunes.

Redéployer les moyens pour la recherche publique et l'innovation

La recherche publique souffre d'un sous-investissement chronique. Gangrenée par une logique concurrentielle et mercantile de plus en plus poussée, les chercheurs et enseignants-chercheurs déplorent une perte de sens de leur mission et une précarisation grandissante.

Nos propositions :

39. Réformer immédiatement le Crédit Impôt Recherche : dans un premier temps, en plafonnant le montant par entreprise, intégrer les critères d'emplois dans la recherche et la formation pour de nouveaux emplois, renforcer le contrôle via l'avis conforme des représentants du personnel présents au CSE qui pourront saisir l'administration fiscale en cas de non-respect des engagements.

40. Supprimer immédiatement l'Agence nationale de la recherche afin de limiter le financement de la recherche sur projet et la concurrence entre chercheurs.

41. Renforcer les moyens de la recherche publique de 3,5 milliards d'euros : une enveloppe de 1,5 milliard d'euros sera dédiée au CNRS et 2 milliards d'euros seront alloués à la recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durable. A terme, porter cet investissement supplémentaire à 6 milliards d'euros d'ici 5 ans pour atteindre 3% du PIB.

Mettre en place des nouveaux canaux de financement de l'économie réelle

Pour orienter l'épargne des français vers le financement de l'économie réelle et l'utilité sociale, nous proposons la mise en place d'une gamme de livrets d'épargne réglementée dont les avoirs seraient centralisés par la Caisse des Dépôts et dont la rémunération sera bonifiée par rapport au livret A. Les avoirs permettraient de financer des projets dans différents secteurs, avec l'accompagnement de la banque publique d'investissement (BPI). Pour renforcer les capacités d'accompagnement de la BPI, aussi bien via des prêts que des investissements directs dans les fonds propres des entreprises, il est essentiel de réformer sa doctrine. Pour cela, nous proposons de lever les contraintes de concurrence et de financement et d'augmenter significativement son capital. Une telle évolution permettra de transformer la BPI en un outil efficace pour la transition écologique et énergétique.

Nos propositions :

42. Création d'une gamme de livrets d'épargne thématiques permettant de financer différents projets de ces secteurs : un livret ESS permettant de financer les acteurs de l'économie sociale et solidaire, un livret d'épargne agricole pour les projets de transition agroécologique et de reconquête de la biodiversité et un livret d'épargne industrie pour soutenir le financement et la relocalisation des projets industriels.

43. Transformer la Banque publique d'investissement en banque publique de la transition écologique et sociale en révisant sa doctrine d'intervention et en augmentant de manière significative son capital pour développer son activité d'investissement directement dans les entreprises innovantes pour la transition écologique et énergétique sur le territoire.

Garantir la compatibilité de l'ensemble des projets de lois et lois de finances avec nos engagements climatiques

L'urgence écologique doit pousser l'action publique à ériger nos objectifs environnementaux comme une priorité. Au même titre que l'impact budgétaire d'une mesure fait l'objet d'une évaluation précise, l'impact environnemental doit lui aussi être évalué et devenir un critère essentiel lors de la prise de décision publique. Pour cela, il est essentiel de s'assurer de la compatibilité entre les textes législatifs et la Stratégie bas carbone dans laquelle notre pays s'est engagé.

Notre proposition :

44. Prendre en compte les effets sur l'empreinte carbone et les émissions importées dans chacun des textes législatifs et rendre les budgets-carbone de la Stratégie nationale bas carbone contraignants vis-à-vis de l'ensemble des budgets nationaux.



RENFORCER LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET L'ACTION DES TERRITOIRES

La crise sanitaire puis économique à laquelle nous faisons face interroge nos modes de production et de consommation. La création de richesses au service de la croissance à tout prix conduit à une impasse sociale et environnementale dénuée de sens. Cette crise a aussi révélé les défaillances de notre système productif liées à l'allongement des chaînes de production et à la marchandisation provoquant des tensions d'approvisionnement sur des biens essentiels comme le matériel médical et les médicaments.

Notre pays souffre depuis trop longtemps de désindustrialisation, qui résulte des choix politiques des gouvernements successifs et de la concurrence mondialisée. La France a perdu plus de deux millions d'emplois industriels ces trente dernières années en parallèle de l'abandon de nombreux fleurons industriels.

Tous ces constats appellent plus que jamais à la relocalisation des activités économiques essentielles pour la souveraineté économique, alimentaire et sanitaire de notre pays. Seule la puissance publique peut imposer de telles orientations en activant différents leviers : aides publiques aux entreprises conditionnées, reconversion des emplois par la formation, soutien à l'investissement public local. C'est pourquoi, l'Etat, en lien avec les collectivités locales, doit assumer une double fonction : un rôle de planification pour déterminer les activités nécessaires et stratégiques pour répondre aux besoins de la population, qu'ils soient économiques, sociaux ou écologiques ; et un rôle de production là où la puissance publique est mieux à même de couvrir les besoins humains.

Cette transformation ne peut se faire sans associer les travailleurs. Dans une perspective de réorientation des activités et des emplois, il convient donc de renforcer les pouvoirs d'intervention des salariés sur les choix de gestion et de production des entreprises.

Une relance immédiate dans les secteurs les plus touchés

La crise économique a touché de manière très inégale les différents secteurs économiques de notre pays. Dans le tourisme et la restauration, près d'un tiers des professionnels affirment être proche de la faillite alors même que ces deux secteurs représentent plus de 4 millions d'emplois. Les prévisions économiques pour l'événementiel, le sport ou la culture sont également particulièrement difficiles.

Il faut donc une réponse rapide, puissante de la puissance publique pour sauver les entreprises de ces secteurs. Nous proposons ainsi deux dispositifs permettant de limiter les faillites et les délocalisations. En indemnisant les entreprises pour l'emploi, les machines et les locaux partiellement à l'arrêt, les deux dispositifs garantissent le maintien de l'activité et de l'emploi dans ces secteurs.

En complément nous proposons une baisse temporaire de la TVA dans les secteurs les plus touchés. Cette mesure permettra d'améliorer la trésorerie des entreprises touchées et de relancer la demande grâce à une baisse des prix.

Nos propositions :

45. Réduire, pour une durée de six mois, le taux normal de TVA de 3 points (de 20% à 17%) et le taux intermédiaire de 2 points (de 10% à 8%) dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel.

46. Mise en place d'un dispositif d'activité partielle longue durée conditionné socialement, écologiquement et fiscalement, couplé à un renforcement de la formation des salariés.

47. Mise en place d'un dispositif anti-délocalisation et anti-faillite, visant à indemniser temporairement les entreprises dont le capital productif (machine, locaux) est à l'arrêt. Cette aide permettra de limiter les charges et coûts fixes dues par les entreprises en difficulté. L'aide sera conditionnée au maintien de l'activité dans les 3 ans suivant l'utilisation du dispositif.

Un Etat stratège pour la préservation et la reconversion des activités et des emplois

Nous avons besoin d'un État stratège et d'un Etat acteur de la production. Devant l'aggravation de la crise économique, il est nécessaire que la puissance publique soutienne fortement les entreprises et leurs salariés tout en priorisant les enjeux industriels, sociaux et écologiques. Cet accompagnement doit passer par des outils publics (aides de l'État, nationalisations, formation professionnelle) définis en lien avec les partenaires sociaux dans un double objectif : assurer une conversion sociale et écologique de notre économie et promouvoir la qualification des travailleurs.

Nos propositions :

48. Mettre en place une planification pluriannuelle de l'industrie élaborée avec toutes les parties prenantes, révisable à échéances régulières, qui permettrait d'établir les politiques publiques en termes de recherche et d'innovation, de formation professionnelle, de financements, de services publics et d'infrastructures.

49. Instaurer un Fonds stratégique pour une transition industrielle et la relocalisation des activités, piloté par l'Etat et les partenaires sociaux, permettant

d'agir pour la souveraineté économique, énergétique et sanitaire : nationalisations et prises de participation temporaires dans les entreprises, financement des relocalisations, octroi d'aides publiques et de prêts aux entreprises qui s'engagent dans la transition écologique et la formation de salariés.

50. Responsabiliser les donneurs d'ordre vis à vis des sous-traitants en cas de licenciements collectifs affectant l'équilibre d'un bassin d'emploi. Les donneurs d'ordres doivent être tenus d'assumer, aux côtés de la société défaillante, l'obligation de reclassement et de formation dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

51. Mobiliser la formation professionnelle pour les salariés dont l'emploi est menacé en développant des dispositifs de reconversion permettant d'accéder à une formation qualifiante associée à un revenu garanti.

52. Développer l'éco-conception et structurer les filières de réparation et de recyclage.

Renforcer les pouvoirs d'intervention des salariés en matière de gestion et de production

A l'opposé des dernières réformes du code du travail qui ont affaibli la représentation syndicale et leurs prérogatives, nous portons l'ambition d'accorder aux salariés de nouveaux pouvoirs d'intervention en matière d'orientations stratégiques, de restructurations, et de pratiques fiscales, dans une perspective de réorientation des activités économiques et des emplois. De nouveaux droits doivent être accordés aux travailleurs non-salariés, notamment pour tenir compte de leur dépendance vis à vis des plateformes numériques.

Nos propositions :

53. Accorder un droit de veto suspensif aux représentants du personnel sur les projets de restructuration et de plans sociaux lorsque l'employeur refuse de prendre en compte leur contre-propositions.

54. Instaurer un droit de veto au profit des représentants du personnel sur les décisions ou projets de l'employeur pouvant engendrer une atteinte à l'environnement ou un risque de perte de souveraineté industrielle.

55. Soumettre à l'avis conforme du comité social et économique l'utilisation des aides publiques dans les entreprises.

56. Renforcer les pouvoirs d'intervention des salariés sur les pratiques fiscales de l'entreprise : création d'une consultation des représentants du personnel sur les prix de transfert pratiqués dans leur entreprise (évasion fiscale) et d'un droit de regard des salariés sur la politique fiscale de l'entreprise.

57. Accroître la présence d'administrateurs salariés dans les conseils d'administration pour peser sur les choix stratégiques des grandes entreprises.

58. Instaurer un droit de préemption pour les salariés afin qu'ils puissent reprendre un site de production qui connaît des difficultés économiques.

59. Renforcer les prérogatives des représentants du personnel des entreprises sous-traitantes vis à vis des donneurs d'ordre (décisions stratégiques, projets de restructuration et licenciements).

Conditionner le versement d'aides publiques au respect de critères sociaux, environnementaux et à l'exemplarité fiscale

Depuis l'instauration du confinement, l'Etat s'est montré particulièrement présent aux côtés des entreprises pour les aider à affronter la crise économique. Durant cette période, de nombreux dispositifs ont été instaurés pour soutenir financièrement les entreprises : les reports ou les annulations de charges fiscales et de cotisations sociales, le chômage partiel, le programme de prêts garantis par l'Etat. De la même manière, nous proposons dans ce document un certain nombre d'aides sectorielles pour les entreprises les plus touchées.

Pour autant, l'Etat ne peut se contenter d'être un spectateur, en subventionnant le secteur privé sans impulser de nouvelles orientations économiques et écologiques. L'échec du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), inefficace pour créer des emplois malgré un investissement public de 20 milliards d'euros par an impose de mettre en place une nouvelle doctrine en matière d'aides publiques aux entreprises articulée autour du triptyque suivant : conditions, contrôle, sanctions.

Nous proposons que les différentes aides publiques soient conditionnées socialement et écologiquement et contrôlées dans leur utilisation. Nous proposons ainsi que les aides soient versées en contrepartie du maintien de l'emploi, d'engagements en matière de formation et d'une politique salariale ambitieuse. Pour les plus grandes entreprises, les aides doivent être conditionnées à la mise en place d'une stratégie bas carbone ainsi que la publication d'un reporting pays par pays des activités de l'entreprise, permettant de mettre en évidence son exemplarité fiscale.

Nos propositions :

61. Conditionner l'octroi des aides publiques à des critères sociaux : interdiction des plans sociaux et des licenciements boursiers, maintien de l'emploi, limitation des écarts de salaires dans l'entreprise dans un rapport de 1 à 12, formation des salariés, application de l'égalité salariale.

62. Pour les entreprises de plus de 250 salariés, conditionner les aides publiques fiscale et environnementale : obligation pour l'entreprise de s'engager dans une stratégie bas carbone et de publier un reporting public pays par pays de ses activités.

63. De manière temporaire, conditionner l'octroi d'aides publiques à la non distribution de dividendes en 2020 et en 2021.

64. Renforcer le contrôle des fonds publics accordés aux entreprises ainsi que les sanctions en cas de non-respect des critères sociaux, environnementaux et à l'exemplarité fiscale, par le rétablissement de la Commission nationale des aides publiques aux entreprises, en charge d'évaluer les impacts économiques et sociaux, quantitatifs et qualitatifs, et de contrôler l'utilisation des aides publiques de toute nature accordées aux entreprises par l'Etat et les collectivités locales.

Soutenir les petites entreprises et les commerces de proximité

Les petites entreprises, en particulier les commerces de proximité, ont été les plus durement touchées par la crise. Alors qu'elles possèdent souvent une trésorerie limitée, la mise en place du confinement et les fermetures administratives leur ont été particulièrement néfastes. Elles subissent également une concurrence déloyale de la part de certaines grandes entreprises ou des pure players du e-commerce, qui profitent de certaines niches fiscales et possèdent des moyens administratifs plus importants pour appréhender la législation. Pourtant, l'utilité économique et sociale de ces petites entreprises est essentielle : elles constituent un maillon précieux de la vie économique locale de notre territoire.

Les mesures de trésorerie mises en place pendant et à l'issue du confinement étaient nécessaires, mais doivent être complétées par un plan d'intervention leur permettant de se relancer. Nous proposons ainsi la création d'un fonds d'intervention pour les TPE/PME, avec un volet spécifique dédié au commerce de proximité.

Pour financer ce fonds, de nouvelles recettes seraient créées, permettant de faire jouer la solidarité entre les entreprises et en responsabilisant davantage le consommateur. Nous proposons ainsi la mise en place d'une contribution exceptionnelle sur les très grandes entreprises. Cette contribution permettrait de dégager environ 5,5 Mds€. Elle serait complétée par l'extension de la taxe sur les surfaces commerciales, qui exonère aujourd'hui les sites de e-commerces. Nous proposons ainsi de l'étendre à ces sites qui disposent d'entrepôt de stockage sur le territoire.

Nos propositions :

64. Déployer un fonds d'intervention pour les TPE/PME, avec un volet spécifique pour les commerces de proximité et la revitalisation commerciale des coeurs de villes et de villages.

65. Permettre à la Banque Publique d'Investissement de renforcer en fonds propres les TPE/PME en difficulté lorsqu'elles doivent rembourser un prêt garanti par l'Etat.

66. Mise en place d'une contribution exceptionnelle des très grandes entreprises (basée sur l'impôt sur les sociétés, pour les chiffres d'affaires supérieurs à 1 Md€ et 3 Md€) pour financer les aides aux petites entreprises et aux commerces de proximité.

67. Alignement de la fiscalité des entreprises de e-commerce sur celle des commerces physiques : extension de la Tascom aux sites de e-commerce sur la base de la superficie des entrepôts de stockage.

Accompagner les collectivités territoriales dans la relance économique locale

Les finances locales ont servi de "bouclier" sanitaire et social face à la crise : achat de masques; dépenses exceptionnelles de près de 2.2 milliards d'euros pour le commerce de proximité ou l'action sociale notamment, etc. Cependant, alors que les collectivités sont aujourd'hui exsangues, l'Etat n'a prévu de compenser que 2.5 milliards d'euros des près de 7.5 milliards d'euros déjà perdu par rapport à l'année 2019. Pire encore, le plan de relance prépare un ravage dans la fiscalité locale économique en s'attaquant notamment à la CVAE, au nom de la compétitivité.

La situation n'est pourtant pas nouvelle. A la faveur d'une politique de rigueur budgétaire et de "fausse" décentralisation, les services publics locaux ont connu un recul net de leur périmètre et de leur moyen d'action depuis de nombreuses années.

Les échelles de proximité apparaissent néanmoins comme le lieu privilégié du renouveau social et écologique des politiques publiques. Face au risque d'une mutation "sociale" du virus, nous proposons dès à présent, de compenser l'ensemble des pertes dues à la crise pour les collectivités locales. Nous pensons qu'il est aussi nécessaire d'encourager la commande publique locale en intégrant des critères "carbonés" et en levant les obligations de marchés pour les seuils inférieurs à 100 000 euros, afin d'asseoir une relance qui concilie activité locale et respect de l'environnement.

De la même manière, il s'agit d'augmenter les enveloppes des dotations d'investissements sur des projets tels que la rénovation des routes secondaires - dont la dégradation entraîne des sur-consommations de carburants - , ou l'éclairage public - on estime par exemple que 25 à 30 % des réseaux d'éclairage public ont plus de 25 ans et nécessitent une rénovation partielle ou totale. Enfin, un grand plan de péréquation, qui mettent à contribution les territoires métropolitains les plus riches est essentiel. Ces investissements permettraient de lutter contre la fracturation du territoire et permettent de réduire notre empreinte écologique.

Nos propositions :

68. Prévoir une compensation intégrale aux collectivités des pertes de recettes et des dépenses liées à l'impact de la crise sanitaire : baisses des recettes fiscales, dépenses exceptionnelles engagées, achats de masques et pertes de recettes de redevances des collectivités locales.

69. Renforcer la péréquation horizontale et mettre en place une contribution du type "1% Métropole", assise sur le potentiel fiscal des métropoles les plus riches afin de soutenir l'investissement dans les zones dites "périphériques" (petites et moyennes villes, territoires ruraux).

70. Utiliser le levier de la commande publique locale en renforçant les clauses environnementales et de proximité sous forme de "critères carbone" dans les marchés publics et augmenter le seuil des commandes de gré à gré à 100 000 euros (actuellement fixé à 40 000 €) pour pouvoir développer le tissu économique local.

71. Instaurer un principe de non régression en matière de finances locales empêchant la baisse d'une année sur l'autre des subventions de fonctionnement (DGF) versées par l'Etat aux collectivités territoriales.

72. Rétablir la clause de compétence générale des départements et des régions, afin de leur donner plus de marges de manœuvre dans leur capacité d'action et d'innovation.

73. Engager un grand plan d'investissement dans les équipements et l'aménagement du territoire. Ce plan doit s'accompagner d'un véritable soutien public à l'ingénierie. Nous proposons de cibler en priorité la modernisation des infrastructures d'eau, le réseau routier local et l'éclairage public.



PLACER LA JUSTICE FISCALE AU COEUR DE LA RECONSTRUCTION

Les politiques fiscales, menées depuis plusieurs années ont eu pour tendance de réduire les taux d'impositions des plus aisés et des entreprises.

Comme l'a démontré le laboratoire mondial des inégalités, le taux effectif de prélèvement obligatoire devient décroissant pour les 1% des ménages les plus fortunés. De la même manière, le taux d'imposition des sociétés, qui atteignait encore 50% en 1986 atteint aujourd'hui 28% et devrait tomber, à terme selon le calendrier prévu, à 25% en 2022.

A cette politique fiscale accommodante, il faut ajouter les dispositifs d'évitement et de fraude fiscale des ménages et des entreprises contre lesquels l'État ne lutte pas volontairement et qui coûte pourtant environ 80 milliards d'euros chaque année.

Ces politiques conduisent un double problème : d'une part, le système redistributif perd en efficacité, avec des inégalités économiques qui stagnent depuis 30 ans et sont reparties à la hausse en 2018. Ce recul de la justice fiscale conduit également à l'effritement du consentement à l'impôt. Comment justifier que certains impôts ou certaines taxes augmentent alors même que les impôts des plus aisés baissent ?

D'autre part, la baisse de ces impôts, ciblée sur les ménages aisés et les entreprises, a réduit les recettes fiscales de l'État, l'empêchant de financer efficacement les dépenses courantes et justifiant par là même le démantèlement des services publics.

Cet ouvrage est à l'œuvre depuis plusieurs années, la crise sanitaire ayant fait la démonstration que certains services publics n'étaient aujourd'hui plus suffisamment armés.

Face à ces deux constats, c'est l'État providence qui est menacé. Le rétablissement de la justice fiscale répond donc à ces deux impératifs : réduire les inégalités économiques grâce à une politique fiscale équilibrée et des mesures volontaires pour lutter contre la fraude fiscale afin de réarmer l'État, grâce à de nouvelles recettes qui lui permettront de répondre aux nombreux défis de notre temps. Nous assumons que les dépenses d'investissement massives mais nécessaires soient financées par l'endettement public, il est en revanche essentiel que les services publics et les dépenses courantes de l'État soient financés de manière juste et durable, pour garantir leur pérennité.

Réformer pour une imposition juste et progressive des revenus et du patrimoine

Notre première priorité est de mettre fin à l'avantage fiscal du capital. Avec la fin de l'ISF et la mise en place de la flat tax, la fiscalité du capital a été largement réduite et ses revenus sont aujourd'hui bien moins imposés que ceux du travail. Pourtant, le patrimoine est le premier facteur d'inégalité économique. Nous proposons, en complément de la suppression de la flat tax, l'instauration d'un grand impôt sur le patrimoine. Cet impôt, qui engloberait la taxe foncière et l'impôt sur la fortune immobilière, permettrait de mettre en place un impôt progressif sur le patrimoine net des ménages. Contrairement à l'ISF, il intégrerait les patrimoines dits « professionnels », afin d'inclure les plus hautes fortunes, dont les milliardaires qui y échappaient. Afin qu'il soit écologiquement vertueux, un certain nombre d'abattements serait mis en place pour les dépenses écologiques (travaux, rénovations, achats de dispositifs écologiques...).

Nos propositions :

74. Création d'un grand impôt progressif et écologique sur le patrimoine, qui fusionnerait les impôts déjà existants (taxe foncière et impôt sur la fortune immobilière). Il s'appuierait sur les valeurs nettes des patrimoines, biens professionnels compris. Des imputations pour des travaux ou achats de dispositifs visant à réduire la consommation énergétique pour flécher l'impôt vers la transition écologique seraient mises en place. Il rapporterait environ 10 milliards d'euros supplémentaires.

75. Suppression du Prélèvement forfaitaire unique et imposition des revenus du capital et produits de cessions au barème de l'impôt sur le revenu. Cette suppression entraînerait une recette fiscale supplémentaire de 2 milliards d'euros environ.

76. Rendre l'impôt sur le revenu plus progressif par l'instauration de 12 tranches afin de permettre une imposition plus juste des ménages.

Mettre fin à l'érosion fiscale et faire contribuer les entreprises à l'effort national

Les entreprises ont largement profité de la politique fiscale mise en place depuis plusieurs années. Au-delà de la baisse de l'impôt sur les sociétés et des allègements de cotisations divers, il faut ajouter les différentes niches fiscales qui leur permettent de réduire leur taux d'impôt effectif. Les deux principales niches fiscales, la niche Copé et le régime mère fille, entraînent par exemple une perte de recettes d'environ 27 Md€ alors que les recettes totales de l'IS sont de 35 Md€.

Pourtant, toutes les entreprises n'ont pas profité de la même manière de ces politiques fiscales. Une étude de l'Institut des politiques publiques de 2019 montrait ainsi que le taux d'imposition des grandes entreprises était en moyenne de 6 points inférieur à celui des TPE/ PME.

Outre la limitation et la suppression des différentes niches fiscales, nous proposons de rétablir l'impôt sur les sociétés à son niveau de 2018 et d'opérer un prélèvement à la source, sur la base des bénéfices réellement effectués en France afin que les grandes entreprises paient pleinement l'impôt qui leur revient.

Nous proposons également de renforcer la taxe sur les transactions financières pour lutter contre la financiarisation de l'économie.

Nos propositions :

77. Restaurer l'assiette de l'impôt de la société en réformant les deux principales niches fiscales (niche Copé et régime mère fille) qui entraînent une perte de recettes de 28 milliards d'euros. L'exonération sera amoindrie et dégressive.

78. Restaurer les taux de l'impôt sur les sociétés de 2018, à savoir 15% pour les bénéficiaires compris entre 0 € et 38 120 €, 18% entre 38 120 € et 500 000€ et 33,33% au-delà.

79. Instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur les sociétés basé sur les bénéfices réellement réalisés en France pour limiter l'évitement fiscal.

80. Développement de la taxe sur les transactions financières avec une augmentation du taux de 0,3% à 0,6%, baisse du seuil minimal de transaction à 500k€ et extension de l'assiette aux transactions intra-journalières.

81. Renforcer les moyens juridiques et humains des administrations fiscales, douanières et judiciaires dans la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale.



CONSTRUIRE DE NOUVELLES SOLIDARITÉS

Alors que le pouvoir actuel n'a eu de cesse de mener une politique de classe entraînant une montée des inégalités sociales dans notre pays, la période que nous traversons exige une solidarité renforcée à l'endroit de nos concitoyens. Il convient plus que jamais de rétablir l'État social pour revenir à l'esprit du programme du Conseil national de la résistance.

C'est pourquoi nous proposons en premier lieu d'investir massivement dans notre système public de santé, l'un de nos biens les plus précieux. Parallèlement, la protection sociale doit être élargie pour assurer à chacun une couverture sociale qui protège mieux contre le chômage et le risque de pauvreté.

Ce renforcement de notre modèle social passe également par une revalorisation du travail, au sens d'une revalorisation des salaires, qui stagnent depuis la crise de 2008, d'une amélioration des conditions de travail et d'un renforcement des droits des salariés, abîmés par les récentes réformes du code du travail au nom de la flexibilité. A l'opposé d'une société des "petits boulots", les créations d'emplois que nous programmons dans les secteurs prioritaires répondent aussi bien à une exigence d'utilité sociale qu'à une logique d'emplois durables et de qualité..

Nos propositions s'adressent également à la jeunesse, angle mort des politiques publiques depuis de longues années, et qui avec la crise sanitaire risque d'être une génération sacrifiée. Dans le contexte actuel, il convient de renforcer leurs droits en matière de formation et de protection sociale, notamment en permettant l'accès au RSA ou en assurant un revenu d'autonomie pour les étudiants.

Elles visent enfin à soutenir les associations dont l'action est primordiale pour garantir le lien social, ainsi que les secteurs de la culture et du sport, fortement impactés par les effets du confinement.

Sur le plan économique, certaines propositions contenues dans ce volet contribuent à une politique de soutien à la demande en soutenant le pouvoir d'achat des ménages : indemnisation chômage élargie et renforcée, revalorisation du SMIC et des salaires, et augmentation des minimas sociaux.

Construire le système public de santé du XXI^e siècle

La crise sanitaire que nous vivons nous rappelle combien notre système public de santé est précieux. Elle a aussi révélé des failles générées par des années d'austérité engendrant le démantèlement progressif de l'hôpital public. Depuis deux décennies, les personnels soignants dénoncent la compression des dépenses, la gestion privée du service public de santé, les fermetures d'établissements de lits et de services, et la course à l'activité entraînée par un mode de financement devenu absurde, la tarification à l'activité (T2A).

Plus que jamais, il convient de changer d'orientation pour construire le système public de santé du XXI^e siècle garantissant à tous des soins de qualité sur l'ensemble du territoire. Pour atteindre cet objectif, nous proposons de supprimer l'allègement de cotisations « CICE » pour redéployer 22 milliards d'euros dans notre service public de santé (Ondam). Cette enveloppe sera prioritairement affectée au recrutement de personnels, à l'investissement dans les locaux et à la revalorisation des salaires des soignants. Parallèlement, il convient de sortir de l'objectif national des dépenses de santé, qui ne permet pas de répondre aux besoins, et d'allouer les moyens financiers en fonction d'objectifs sanitaires tout en démocratisant la gestion de la Sécurité sociale en redonnant des droits de gestion aux salariés.

Il convient enfin de renforcer notre indépendance sanitaire, notamment dans le domaine du médicament. Nous proposons la mise en place d'un pôle public de recherche et de production de médicaments permettant de sécuriser l'approvisionnement au niveau national et européen. Cette mesure est complémentaire d'une intervention de la puissance publique pour nationaliser les entreprises garantissant notre souveraineté sanitaire (ex: Famar, Luxfer).

Nos propositions :

82. Investir massivement dans les hôpitaux et les EHPAD pour permettre le recrutement de personnels soignants, la création de nouvelles structures, la rénovation des locaux et la revalorisation des rémunérations.

83. Programmer pour les 5 prochaines années les besoins en structures et en nombre de postes dans le secteur hospitalier et le secteur médico-social avec comme objectifs de recruter 100 000 personnels à l'hôpital et d'atteindre le taux d'encadrement de 60 soignants pour 100 résidents dans les Ehpads.

84. Réformer le financement de notre système de santé : remplacer l'objectif national d'assurance maladie (Ondam) par une allocation des moyens en fonction d'objectifs sanitaires, suppression de la T2A dans les hôpitaux et mise en place de dotations populationnelles.

85. Déployer des centres de santé publics regroupant une offre de soins de premier recours avec des médecins salariés dans chaque bassin de vie pour contribuer à résorber les déserts médicaux. Augmenter les postes de médecine scolaire.

86. Mettre en place le tiers payant généralisé pour améliorer l'accès aux soins.

87. Relocaliser la production de médicaments et de dispositifs médicaux au moyen d'un pôle public national de production et de recherche.

88. Créer un service public de l'autonomie et de l'accompagnement dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale pour mieux soigner et accompagner la perte d'autonomie.

Créer des emplois qualifiés et d'utilité sociale, revaloriser le travail des "premiers de corvée"

A l'opposé du "travailler plus" du gouvernement actuel pour faire face à la crise économique, notre ambition doit être de produire mieux, et de travailler mieux en offrant à tous des emplois de qualité reconnus par une qualification.

Plutôt que d'accorder des subventions publiques aux entreprises sans contreparties, nous proposons de financer un programme de créations d'emplois publics et aidés alors que de nombreux services publics et secteurs ne peuvent répondre aux besoins sociaux et aux exigences de la transition écologique. Parallèlement, nous portons l'ambition de relancer le partage du temps de travail dans une perspective de création d'emploi et d'amélioration des conditions de travail.

La crise sanitaire a aussi montré que les emplois les plus utiles socialement, ceux assurés par les "premiers de corvées", étaient aussi les moins bien rémunérés. C'est pourquoi, l'urgence est de mieux reconnaître ces métiers par le salaire. Pour répondre à cet enjeu, nous proposons d'augmenter immédiatement le Smic, d'appliquer l'égalité salariale et d'engager une conférence nationale sur les salaires avec les partenaires sociaux visant à revaloriser les rémunérations dans le privé et le public.

Nos propositions :

89. Financer un programme de créations d'emplois publics et d'emplois aidés en ciblant les secteurs prioritaires : santé, éducation, rénovation de l'habitat, culture, associations. Cette mesure peut être financée en réorientant la moitié des allègements sociaux sur les bas salaires (exonérations Fillon) dont le coût pour les finances publiques atteint 20 milliards d'euros par an.

90. Relancer le partage du temps de travail en encourageant le passage à la semaine de 32 heures par semaine pour améliorer les conditions de travail, et dynamiser la création d'emplois.

91. Appliquer, sous peine de sanctions renforcées, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

92. Rétablir les CHSCT dans les entreprises.

93. Revaloriser sur trois ans le Smic pour le porter à 1800 euros bruts (1400 euros nets).

94. Organiser une conférence nationale sur les salaires avec les organisations syndicales et patronales en vue de réviser à la hausse les grilles salariales de branche.

95. Engager une négociation avec les organisations syndicales de la fonction publique pour augmenter le point d'indice des fonctionnaires.

96. Renforcer les droits des travailleurs des plateformes numériques pour mettre fin au salariat déguisé et améliorer la protection sociale des indépendants non salariés.

Élargir la protection sociale, éradiquer la pauvreté

Comme d'autres avant lui, le gouvernement actuel ne s'est pas privé d'affaiblir notre système de protection sociale en taillant dans les prestations sociales et de solidarité : baisse des APL, désindexation des retraites et des allocations familiales, hausse de CSG pour les retraités, réforme de l'assurance chômage excluant nombre de travailleurs d'un revenu de remplacement.

La période qui s'ouvre appelle au contraire à protéger nos concitoyens face au risque du chômage ou de l'exclusion. C'est pourquoi il temps d'affirmer une nouvelle ambition pour notre système de protection sociale. Son financement doit être renforcé et son périmètre d'intervention élargi pour ne laisser personne au bord du chemin, et notamment les jeunes, les précaires, ou les privés d'emploi.

La première urgence est de prévoir une réforme progressiste de l'assurance chômage permettant l'accès facilité pour les privés d'emploi à un accompagnement et à une allocation chômage alors que seulement un demandeur d'emploi sur deux est indemnisé actuellement. Cette réforme doit s'accompagner d'un renforcement des moyens financiers et humains de Pôle emploi pour permettre l'accompagnement d'un nombre croissant de chômeurs.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit être renforcée en revalorisant les minimas sociaux et en fournissant une aide alimentaire aux plus modestes.

Nos propositions :

97. Engager sous l'égide des partenaires sociaux une réforme d'élargissement de l'assurance chômage permettant un accès facilité pour les privés d'emploi avec une durée minimale de travail de deux mois, une amélioration du taux de remplacement à 75 % des salaires bruts antérieurs, et la prolongation de l'indemnisation pour les chômeurs en fin de droit.

98. Accroître les moyens financiers et les effectifs de Pôle emploi pour renforcer l'accompagnement des privés d'emploi.

99. Créer une assurance publique "perte d'activité" pour les travailleurs indépendants avec le droit à un revenu de remplacement en cas de baisse ou de perte d'activité.

100. Revaloriser les minimas sociaux afin qu'ils ne soient jamais inférieurs au seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian, soit 860 euros par mois pour une personne seule. Étudier la possibilité d'un revenu minimum social garanti préconisé par le CESE et l'Observatoire des inégalités qui engloberait les minimas sociaux sans inclure l'AAH, les prestations familiales et les allocations logement.

101. Augmenter de 200 millions d'euros les subventions publiques aux associations d'aide alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Garantir un avenir à la jeunesse

La crise sanitaire n'a pas épargné la jeunesse en exacerbant les inégalités scolaires entre les élèves d'une manière inédite malgré l'investissement exemplaire du personnel enseignant. Des mesures immédiates s'imposent pour lutter contre le décrochage scolaire lié au confinement parallèlement à des moyens nouveaux pour augmenter le taux d'encadrement dans les établissements scolaires.

Plus généralement, la jeunesse est un angle mort des politiques publiques depuis de trop longues années. Les jeunes subissent plus fortement le chômage et la précarité, tout en étant exclus de nombreux dispositifs de protection sociale. L'âge moyen d'accès au premier CDI ne cesse de reculer pour atteindre 29 ans. Beaucoup ne peuvent prétendre à l'assurance chômage faute d'avoir cotisé, ni au revenu de solidarité active car ayant moins de 25 ans.

Parallèlement, ceux qui sont en études voient leurs conditions de vie se dégrader et les inégalités se creusent entre ceux qui peuvent compter sur la solidarité familiale et ceux qui ne pourront le faire faute de l'appui de leurs familles. La crise économique qui s'annonce, ainsi que l'arrivée de 700 000 jeunes sur le marché du travail exigent des mesures fortes pour que cette génération ne soit pas sacrifiée. L'État doit déployer des moyens permettant d'assurer l'autonomie des jeunes, et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Cela implique de renforcer la protection sociale, de renforcer la formation qualifiante et de promouvoir des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi qualifié et stable.

Nos propositions :

102. Revaloriser les budgets de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur permettant un plan de recrutement massif de personnels enseignants et non enseignants (ATSEM) afin d'augmenter le taux d'encadrement dans les établissements scolaires et prévoir la titularisation des personnels AESH.

103. Créer des dispositifs de soutien renforcé pour les élèves en difficulté pour lutter contre le décrochage scolaire.

104. Déployer des "emplois jeunes" subventionnés par l'État permettant l'accès des jeunes à un emploi d'une durée minimale d'un an aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

105. Renforcer la protection sociale individuelle des jeunes : améliorer l'accès aux soins et au logement, instaurer des aides à la mobilité et au permis de conduire, et ouvrir l'accès au RSA aux jeunes précaires entre 18 et 25 ans pour leur assurer un filet de sécurité.

106. Pour les jeunes peu qualifiés, rendre effectif le droit à l'accompagnement et à la formation qualifiante : renforcer les crédits alloués aux missions locales et à Pôle Emploi pour améliorer l'accompagnement vers l'emploi et la formation, et élargir l'accès à la Garantie Jeunes.

107. Pour les étudiants, rénover le système de bourses universitaires pour mettre en place un revenu étudiant visant à garantir une autonomie financière à chaque étudiant pendant les études et porter la rémunération minimale des stagiaires et des apprentis à 75 % du SMIC net, soit 900 euros.

108. Pour les jeunes diplômés, rétablir l'aide à la recherche du premier emploi (ARPE) dont le montant serait de 600 euros par mois pendant une période de 8 mois.

109. Renforcer l'encadrement des services civiques afin qu'ils ne substituent pas à des emplois pérennes.

Soutenir les secteurs culturel et sportif

Le monde de la culture a été l'un des premiers secteurs d'activité gravement touchés par la crise. Touchés de plein fouet par l'annulation d'événements et la fermeture de lieux culturels, les acteurs et travailleurs de ce secteur nécessitent d'être accompagnés dans cette période difficile. Alors que la culture dépend fortement du soutien de la puissance publique, l'ambition culturelle doit être réaffirmée avec force par un appui sans précédent aux acteurs du secteur.

Ce constat vaut également pour le secteur sportif qui ressort extrêmement fragilisé sur le plan économique de la période de confinement. Élément structurant de la vie des français et de l'économie, le sport a besoin d'une relance massive, notamment aux niveaux des pratiques, tout en disposant des leviers financiers et institutionnels suffisants. Cela implique également un soutien des associations sportives qui maillent le territoire et sur lesquelles reposent la pratique sportive dans notre pays.

Nos propositions :

110. Mise en place d'une année blanche complète pour les intermittents du spectacle, et renforcement de leurs droits en abaissant la durée d'activité requise pour bénéficier du statut.

111. Déploiement d'un fonds de soutien aux acteurs culturels et à la presse : cinéma, spectacle vivant, presse, festivals, librairies.

112. Engager un plan d'ampleur pluriannuel pour la sauvegarde de notre patrimoine en renforçant les crédits pour le patrimoine local qui contribue à la richesse économique de notre pays.

113. Déplafonnement des trois taxes affectées au financement de l'Agence nationale du sport (retransmission télévisuelle, paris sportif, loterie) pour dégager 300 millions d'euros supplémentaires destinés au développement du sport pour tous.

114. Création d'un observatoire des équipements sportifs permettant de recenser les besoins et mise en place d'une loi de programmation pour le sport prévoyant la montée en puissance des crédits du ministère des sports pour atteindre 1 milliard d'euros en 2024, année des JO.

fonds d'aide de 50 millions supplémentaires pour pallier la crise de financement que connaît la vie associative, et rediriger les fonds initialement dédiés au service national universel vers le FDVA.

116. Création d'un fonds unique pour soutenir l'emploi associatif, différent du dispositif de contrats aidés "Parcours emploi compétence" qui bénéficie principalement aux grandes structures.

117. Déployer des mesures en faveur du bénévolat associatif : engager la certification de compétences acquises pour les bénévoles, encourager les partenariats dans les entreprises salarié-e-s /bénévoles pour libérer du temps d'engagement, et permettre la validation de trimestres de retraite sous certaines conditions pour les présidents/présidentes de club.

Développer le tissu associatif pour préserver le lien social

La crise a montré combien le monde associatif était indispensable à notre pays dans de nombreux domaines : action sociale, loisirs, culture, lutte contre la pauvreté. Outre leurs actions du quotidien, elles démontrent leur capacité à créer du lien social. Pourtant, les associations souffrent d'un manque de soutien, en particulier financier. Il convient d'être à la hauteur de l'engagement quotidien de ces millions de bénévoles et salariés associatifs.

Nos propositions :

115. Abonder le fonds de développement de la vie associative (FDVA) de 25 millions d'euros supplémentaires pour le porter à 50 millions d'euros, création d'un

COÛT ET FINANCEMENT DU PLAN

Cette partie propose un chiffrage complet de nos propositions ainsi qu'une présentation des sources de financement que nous souhaitons mettre en oeuvre.

Le chiffrage des mesures et le coût pour les finances publiques

Certaines de nos propositions engendreront un accroissement des dépenses publiques. Nous distinguons trois types de dépenses : les dépenses courantes, les investissements et les dépenses temporaires.

> **Les dépenses courantes** de l'Etat sont les dépenses pérennes, qui se poursuivent chaque année. Dans ces dépenses pérennes, on retrouve les créations d'emplois, les dépenses liées à une planification durable de l'industrie, les aides aux consommateurs ou les minimas sociaux. L'accroissement des dépenses courantes est estimé dans notre plan de transformation à 85 milliards d'euros. Il comprend notamment la mise en place d'un fonds d'intervention industriel, la revalorisation des minimas sociaux et des bourses, ainsi que des créations d'emplois publics et des emplois aidés.

> **Les dépenses d'investissements** sont des dépenses qui s'étaleront sur plusieurs années mais qui restent, malgré tout, temporaires. Pour notre plan, nous prévoyons un horizon d'investissement de trois ans, même si certains investissements comme la rénovation thermique des bâtiments ou l'investissement ferroviaires devront probablement se poursuivre. Aussi, les effets de ces mesures d'investissements permettront la transition écologique de notre modèle de production, condition nécessaire à sa pérennisation. Pour les trois années qui viennent, nous estimons le besoin d'investissement à 150 milliards d'euros, soit 50 milliards d'euros en moyenne par an.

> **Les dépenses temporaires** sont des dépenses d'aides sectorielles, composées de dispositifs qui ne seront activés que sur une partie de l'année et pour certains secteurs, selon la situation économique. Elles sont estimées à 17 milliards d'euros, bien que leur montant puissent varier en fonction de l'utilisation plus ou moins importante

Chiffrage des mesures proposées (en milliards d'euros)

	Dépenses courantes		Investissements (sur 3 ans)	
Energie	Réductions des taxes sur l'électricité	9	Développement des filières hydrogène et biogaz	10
Logement			Rénovations énergétiques des logements et bâtiments publics	30
			Construction de logements sociaux et aide à la pierre	5
Transport	Aide à l'acquisition de véhicules légers	2	Investissements ferroviaires	15
	Encouragement à la gratuité	2	Plan Vélo	2
Industrie et tissu économique local			Investissement mobilités du quotidien	10
	Fonds stratégique pour la transition industrielle et la relocalisation	15	Soutien filières transport et tourisme maritime	2
Agriculture	Fonds TPE/PME et commerce de proximité	5	Renforcement fonds propre de la Banque Publique d'Investissement (en 2021)	10
	Régime assurance agricole	0,2	Développement des filières éco-conception, réparations et recyclage	10
Santé	Renforcement de l'ONF	0,3	Investissement pêche	2
	Recrutement de personnels et fonctionnement	11	Aides à la conversion agro-écologique et l'accès à l'alimentation locale	5
Solidarité	Revalorisation des minimas sociaux et de l'AAH	7	Investissement dans l'hôpital	20
	Aide aux associations humanitaires, culturelles et sportives	0,5		
Jeunesse	Revenu étudiant de 900€	8		
	Aide à la recherche du premier emploi	0,5		
Emploi et investissement public	Créations d'emplois publics dans les secteurs prioritaires et emplois aidés	10	Compensations des pertes de recettes des collectivités territoriales (en 2021)	5
	Formation	10	Plan d'investissement des collectivités territoriales dans l'équipement et l'aménagement du territoire	25
	Hausse des crédits à la recherche publique	3,5		
	Loi de programmation du sport	1		
Total		85		150

Aides sectorielles temporaires	Baisse temporaire de TVA	5
	Dispositif d'activité partielle	8
	Dispositif anti-faillite	4
Total		17

Un financement pérenne pour les dépenses courantes

Afin que ces dépenses nouvelles soient parfaitement pérennes et qu'elles ne puissent pas être remise en cause, elles doivent faire l'objet d'un financement durable. C'est la raison pour laquelle nous mobilisons le levier fiscal et mettons à plat les différents dispositifs d'exonération de cotisation sociales pour financer ces nouvelles dépenses.

Ces dispositions financières permettent également de financer les mesures sectorielles temporaires.

Réorienter des dispositifs d'exonération de cotisations sociales vers la création d'emplois et le financement de la protection sociale

Les dispositifs d'exonération de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises atteignent aujourd'hui 70 milliards d'euros dont 52 milliards pour les allègements généraux sur les bas salaires. Pour autant ces politiques mises en oeuvre depuis 30 ans n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité en termes de création d'emploi et développement économique. Pire, elles ont tendance à créer des trappes à bas salaires et ne permettent de faire monter en rémunération et en qualification les travailleurs. C'est pourquoi nous proposons de remettre à plat les niches sociales inefficaces et de réorienter les financements publics vers la création d'emplois (emplois publics, emplois aidés) et le financement de la protection sociale (santé, autonomie). Nous préconisons en parallèle de lutter contre la fraude patronale aux cotisations sociales qui représente une perte de recettes comprise entre 20 et 25 milliards d'euros par an selon la Cour des comptes.

Mesures sur les dispositifs d'exonérations sociales (en milliards d'euros)	
Suppression de la réduction de cotisations sociales "CICE"	22
Réorientation de la moitié des allègements sur les bas salaires (exonérations Fillon)	10
Abandon des exonérations sur les hauts salaires du pacte de responsabilité (entre 1,6 SMIC et 3,5 SMIC)	4
Lutte contre la fraude patronale aux cotisations sociales	15
Total	51

Utiliser le levier fiscal pour financer les dépenses courantes

Comme exposé dans la troisième partie du plan, nous portons une réforme de la fiscalité pour faire contribuer plus fortement, dans un souci d'une meilleure répartition de l'effort fiscal, les entreprises, les patrimoines et les hauts revenus. Cette réforme est accompagnée de mesures pour lutter plus efficacement contre l'optimisation fiscale agressive réalisée par les grandes entreprises. Les sommes récupérées seraient prioritairement affectées aux dépenses de fonctionnement et de solidarité nationale.

Mesures fiscales (en milliards d'euros)	
Création d'un grand impôt sur le patrimoine	10
Suppression de la flat tax	3
Réforme de l'impôt sur le revenu	2
Renforcement de la taxe sur les transactions financières	3
Rétablissement du taux de l'impôt sur les sociétés	10
Réduction des allègements d'impôt sur les sociétés (mère-fille et niche Copé)	5
Prélèvement à la source de l'impôt sur les sociétés	5
Lutte contre la fraude fiscale des particuliers	5
Fin de l'exonération fiscale sur le transport aérien et routier	5
Plafonnement du Crédit Impôt Recherche (CIR)	3,5
Total	51,5

Financer les investissements dans la transition écologique et sociale par l'endettement public

Les investissements nécessaires à la transition écologique et sociale seront financés par de l'endettement public. Ces investissements massifs s'étaleront sur plusieurs années mais restent temporaires, contrairement aux dépenses de fonctionnement que nous finançons entièrement. Ces dépenses d'investissements constituent un élément nécessaire pour la transformation pérenne de notre mode de développement et de production. A l'heure où les taux d'intérêts sont nuls voir négatifs, il s'agit donc d'un choix rationnel.

Pour autant, nous sommes conscients que cette solution pourrait poser des difficultés à moyen terme. Bien qu'une dette publique ne soit jamais remboursée, l'histoire l'a d'ailleurs montrée, la dépendance de notre pays vis-à-vis des marchés financiers ne pourra durer éternellement. C'est la raison pour laquelle il nous semble essentiel d'initier une réflexion sur le traitement des dettes publiques, au niveau européen avec notamment le rachat des titres de dette publique et le financement direct des dépenses publiques des Etats par la BCE.

A ce titre, nous portons et continuerons de porter la proposition d'annulation partielle des dettes publiques, notamment la partie détenue par la Banque Centrale Européenne, qui représente aujourd'hui 20% du total, soit 457 milliards d'euros. Ce dispositif, réaliste et opérationnel, permettrait d'offrir aux pays européens les marges de manœuvre financières nécessaires pour accomplir les investissements dans la transition écologique et sociale.



Contact presse :

Marie-Anne Duverne
06 74 11 62 77
marie-anne.duverne.gdr@
assemblee-nationale.fr



Réseaux sociaux :

 LesDeputesCommunistes
 @deputesPCF

 senateursCRCE
 @senateursCRCE